



Concours des miels du Finistère 2022

Règlement

Ce règlement entre en vigueur en 2022. Il annule et remplace les précédents émis.

L'Abeille Finistérienne organise un concours des miels du Finistère dont les modalités de participation sont définies par le règlement suivant.

Article 1

Le concours des miels du Finistère est organisé à la mairie de QUIMPER.

L'édition 2022 se déroulera le Samedi 1^{er} octobre 2022.

Le concours est ouvert aux membres de l'Abeille Finistérienne, ainsi qu'à titre individuel aux apiculteurs non adhérents.

Article 2

La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au 27 septembre 2022. Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.

Les échantillons sont à remettre aux membres du conseil d'administration qui sont :

Nom	Adresse	Téléphone
Gilbert MORIZUR	24 rue Jean Piaget 29200 BREST	06.67.94.97.38
Vincent BUON	14 lotissement Kerveil 29140 SAINT YVI	06.52.50.19.78
Rémy COSSEC	La croix rouge 29460 DIRINON	06.11.17.05.85
Nadine BUON	14 lotissement Kerveil 29140 SAINT YVI	06.48.37.29.80
Luc BLONDIN	30 Cortiou 29300 REDENE	06.51.07.71.03
Jean-Luc HASCOET	Lamharo Izella 29150 CAST	06.70.27.09.25
Aurore LANDRIEUX	11 rue du Docteur Mazé 29450 SIZUN	07.50.26.16.46
Fabien TROADEC	3 les Genêts 29800 TREMAOUEZAN	06.30.50.02.32
Alexandre MORIZUR	11 rue du Docteur Mazé 29450 SIZUN	06.87.38.16.15

Joël BRIGANT	7 rue du Séquer 29120 PONT L'ABBE	07.86.90.01.54
Norbert BOURGEOIS	5 Lann Kerouac 29140 ROSPORDEN	07.69.23.35.90
Laurent LEROUX	5 rue de Rohan 29800 LA FOREST LANDERNEAU	06.75.21.73.68
David MONFORT	3lot. Pennandreff Route De Châteaulin 29160 CROZON	06 59 06 79 15

Chaque échantillon est représenté par 1 pot de 250 grammes de miel récolté exclusivement sur le territoire du Finistère, dans l'année. Les pots sont obligatoirement accompagnés du bulletin d'inscription dûment complété.

Article 3

Les miels sont classés en 5 catégories :

- Miel de sarrasin
- Miel de fleurs liquide
- Miel de fleurs ambré
- Miel de fleurs clair
- Miel de printemps

La catégorie du miel est précisée sur le bulletin d'inscription par l'apiculteur en fonction des caractéristiques de son produit.

Article 4

Lors du concours, les miels sont présentés en pots de façon anonyme. Pour cela, un code est à apposer sur le pot de miel. Le code est composé de vos initiales, suivies de votre numéro d'apiculteur.

Le jury est chargé d'apprécier les caractéristiques sensorielles des miels. Il est composé de 10 à 15 apiculteurs désignés par le comité d'organisation.

La fonction de juré est bénévole. Un président désigné au préalable, est chargé de centraliser les résultats. Chaque dégustateur doit « juger en son âme et conscience », sans préjugé et de façon indépendante. Il remplit une fiche de dégustation pour chaque miel et attribue une note sur 20. Après centralisation des résultats, le jury attribue les médailles d'or, d'argent ou de bronze sous la responsabilité du président.

Article 5

La liste officielle des lauréats est annoncée verbalement à l'issue de la dégustation. Elle ne devient officielle qu'à la publication des résultats sur le site de l'Abeille Finistérienne : www.abeille-finisterienne.fr

Les diplômes seront ensuite expédiés par courrier au lauréat à l'adresse inscrite sur le bulletin d'inscription du concours.

Article 6

200 étiquettes autocollantes, format médaille, correspondant à la distinction du miel primé seront envoyées gratuitement à l'apiculteur en même temps que les diplômes. Si l'apiculteur souhaite bénéficier d'un nombre plus important d'étiquettes autocollantes, il devra les commander à l'Abeille Finistérienne. Elles lui seront facturées au prix coûtant plus frais d'envoi.

Article 7

Les lauréats peuvent faire mention de leur médaille sur les pots contenant les miels primés. Ils apposent une vignette proposée par le comité d'organisation. Seules les médailles du concours miel de l'Abeille Finistérienne pourront être utilisées. Les médailles autocollantes ne pourront être utilisées au-delà de deux ans postérieurement à la tenue du concours.

Article 8

Le conseil d'administration de l'Abeille Finistérienne se réserve le droit de vérifier la conformité de l'utilisation des médailles.

Article 9

La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Gilbert MORIZUR
Président de l'Abeille Finistérienne

